



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## COMMUNE DE D'HUISSON-LONGUEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

### Nombre de membres

En exercice	18
Présents	12
Votants	16

### Date de convocation :

22/09/2023

### Date d'affichage :

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 20 heures 45, les membres du Conseil Municipal de D'Huisson-Longueville se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Jean-Christophe HARDY, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures 45 par M Jean-Christophe HARDY, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

### PRESENTS :

Mmes Edith VINO, Natacha DENEUVILLE, Marie DESCOURS, Violaine GEHAN, Isabelle ARLIE, et Ms Jean-Louis LIEGEART, Pascal WINDELS, Johann LALANDE, Laurent VAN BELLEGHEM, Laurent CRINIÈRE, Alexandre MARCHÉ.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M Patrick DAVID donne pouvoir à Jean-Christophe HARDY.  
M Pascal CARTAILLER donne pouvoir à Jean-Louis LIEGEART.  
Mme Laurane LEROY donne pouvoir à Violaine GEHAN.  
Mme Christelle FERRAGUT donne pouvoir à Isabelle ARLIE.

### ABSENTES EXCUSÉES :

Mmes Béatrice SOARES, Colette MASTRODICASA.

### SECRETAIRE DE SEANCE :

M Pascal WINDELS

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil Municipal du 09 juin 2023
- Compte rendu des décisions du Maire
- Convention d'occupation du domaine public entre TOTEM France et la commune
- Création de postes
- Information : Arrêté d'autorisation d'exploitation d'une carrière des Ets ARNOULT
- Tarif Salon d'Art
- DIA
- Points divers

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 JUIN 2023 :

M le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 09 juin 2023. Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :**

M le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :

### **Décision du maire**

<b>Date</b>	<b>N° décision</b>	<b>Objet</b>		<b>Envoi en préfecture</b>
24/07/2023	007/2023	N°DIA	010/2023	25/07/2023
		Objet	Vente TIMSILINE-PERON/MEUBLAT-FLAMME	
		Adresse	28 Route de La Ferté	
02/08/2023	008/2023	N°DIA	010B/2023	03/08/2023
		Objet	Vente YROUD/RIBIERE	
		Adresse	Chemin des marais St Pierre	
02/08/2023	009/2023	N°DIA	011/2023	03/08/2023
		Objet	Vente WINDELS/SCHALDEMBRAND	
		Adresse	4 Rue de la Mothe	
03/08/2023	010/2023	Avenant n°3 au marché public relatif aux prestations de restauration scolaire		04/08/2023
25/08/2023	011/2023	N°DIA	012/2023	25/08/2023
		Objet	Vente GOUJAT/CAMISON-KINDT	
		Adresse	Chemin de la butte Hébert	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, prend acte de cette décision.

## **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE TOTEM FRANCE ET LA COMMUNE :**

Lors du précédent conseil municipal, une convention d'occupation du domaine public entre TOTEM France et la commune pour la pose d'une antenne téléphonique multi-opérateurs a été proposée. Les élus avaient souhaité que le montant de la redevance soit réévalué. M le Maire a négocié auprès de TOTEM une redevance annuelle d'un montant de 6 000€ sans indexation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (13 voix pour, 1 abstention Mmes ARLIE , 2 voix contre Mme DENEUVILLE & M DAVID) accepte la convention d'occupation du domaine public avec une redevance annuelle de 6 000€ et autorise M le Maire à signer les pièces y afférentes.

## **CRÉATION DE POSTES :**

Considérant le départ à la retraite d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et afin de permettre son remplacement, M le Maire propose la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet
- 1 poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des deux postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et autorise M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**ARRETÉ D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DES ETS ARNOULT (INFORMATION) :**

M le Préfet de l'Essonne a autorisé l'exploitation de la carrière des Ets ARNOULT située sur la commune de BOUVILLE et demande à M le Maire de bien vouloir en informer le Conseil Municipal.

Après exposé, le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la carrière des Ets ARNOULT pour une durée de 30 ans.

**TARIF SALON D'ART :**

La commission culture organise le salon d'art les 06-07 et 08 octobre 2023, le montant de droits d'accrochage proposé est de 25 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif de 25 euros pour le droit d'accrochage pour les prochains salons d'art et dit que la recette sera inscrite au budget sur l'article 7588.

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :**

M le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- DIA 13/23 : Section D 228& 230 – 00ha 07a 30ca & 00ha 20a 39ca
- DIA 14/23 : Section AC 546 & 547 – 00ha 15a 01ca & 00ha 00a 09ca
- DIA 16/23 : Section ZB 377 – 00ha 39a 72ca

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour les DIA suivantes :

- DIA 13/23                      - DIA 14/23                      - DIA 16/23

**POINTS DIVERS :**

Mme DESCOURS rappelle que le 13ème Salon d'Art se déroulera les 06-07 & 08 octobre 2023 à l'Espace Culturel.

M LALANDE informe que le samedi 23 septembre a eu lieu la matinée « Essonne Verte Essonne Propre » avec la participation de 23 personnes.

M CRINIÈRE signale la vitesse excessive à laquelle circulent les véhicules entre La Ferté Alais et le Bol d'Air.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire,

Le Président,